L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS.

DIMANCHE, 6 JUIN 1880.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Le scrutin secret.

Paris, 3 juin.—La Chambre des députés a adopté hier une résolution ayant pour objet de garantir le secret du vote.

L'élection de Lyon.

Paris, 1er juin.—La campagne électorale de Lyon a été marquée dimanche par un curieux incident. Une réunion avait été convoquée par les partisans de M. Ballue, au des concurrents de M. Blanqui. A l'ouverture de la séance, 2,000 partisans de M. Blanqui ont envahi le lieu de réunion. Gavot, un des membres du comité de M. Blanqui, a été élu président et M. Blanqui lui-même président honoraire.

Les élections de dimanche prochain.

Londres, 1er juin.—Le *Times* a reçu la dépêche suivante de Paris: "Dimanche prochain, auront lieu deux élections de la plus haute importance à la chambre des députés. A Brest, Mgr Freppel sera probablement nommé. A l'élection de balottage de Lyon, un nouveau candidat, M. Ballue, vient d'être opposé à Blanqui. Toutefois, le dernier a toutes les chances d'être nommé, bien que son élection doive être annulée."

Les prétentions des radicaux.

Le *Journal des Débats* consacre ce matin une politique de résistance acharnée aux prétentions des radicaux, et déclare que l'existence de la République dépend de cette politique.

L'importance de Gambetta.

Le bruit que M. Gambetta avait été dangereusement blessé dans un accident de voiture a courru hier à la Bourse et a fait aussitôt baisser la rente de 20 centimes. La confiance n'a été rétablie que lorsque la rumeur fut officiellement démentie. Cela donne une idée de l'importance qu'on attache pour le moment en France à la personnalité de M. Gambetta. Jusqu'à un démenti officiel d'une rumeur de cette nature n'avait été affichée à la Bourse depuis les jours de l'empire.

Anniversaire bonapartiste.

Les bonapartistes célébrent aujourd'hui l'anniversaire de la mort du prince-impérial avec une unanimité touchante, par des services religieux et un grand déploiement de violettes. Cela ne les empêchera pas de se quereller demain dans leurs organes respectifs.

Un escroc.

M. Abbadie, un des chefs du parti bonapartiste dans la Gironde, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'escroquerie. C'était ce personnage qui a hasité l'autre jour un enfant paroc qu'il chantait la "Marseillaise".

Au Père-Lachaise.

La journée de dimanche dernier a passé tranquillement. Quelques couronnes ont été déposées par les bandes communistes au Père-Lachaise. Un individu, en état d'ivresse, a été arrêté, et aux questions qui lui ont été posées, il a répondu qu'il était allé au cimetière pour verser un pleur sur la tombe de sa belle-mère.

Un duel sur le boulevard.

Une rencontre des plus dramatiques a eu lieu hier sur le boulevard de la Villette, entre un soldat ivre et un sergent de ville qui tentait de l'arrêter. Les deux hommes ont tiré leur sabre et se sont taillades au visage avant que les spectateurs aussent pu intervenir. Le soldat a été dangereusement blessé et le gardien de la paix a perdu un oeil.

Réforme électorale en Italie.

Rome, 1er juin.—M. Depretis a présenté à la chambre des députés un projet de loi relatif à la réforme électorale, et a demandé l'urgence, mais il a ensuite adhéré à une proposition de M. Zanardelli tendant à la nomination d'une commission de quinze membres pour examiner le projet de loi. Finalement la chambre a décidé de renvoyer le projet à une commission spéciale et de le discuter avant les vacances d'été.

L'affaire Lambertini-Antonelli.

Rome, 1er juin.—L'affaire Lambertini-Antonelli va être reprise. Le tribunal qui avait jugé la cause a déclaré que la comtesse, ayant été reconnue par un père légitime, n'avait pas le droit d'en réclamer un autre. Maintenant elle prétend que le certificat de naissance était faux.

Eugénie chez les Zoulous.

Cape-Town, 1er juin.—L'ex-impératrice Eugénie est arrivée le 28 mai à Ityosi, dans le pays des Zoulous, près de l'endroit où le prince impérial a été tué.

Chronique du jour.

Paris, 31 mai.—M. Chiszola vient d'envoyer à Londres, pour le compte de M. Stetson, directeur du Boston Globe Theatre, un agent chargé de négocier avec Mlle Sarah Bernhardt un engagement de soixante soirées. Stetson a besoin d'un associé et c'est probablement M. Thompkins, du Boston Theatre, qui se joindra à lui. Il y a lieu de croire que la négociation aboutira si des offres satisfaisantes sont faites à Mlle Sarah Bernhardt, et ses affaires financières semblent pécunier. Elle vient d'avoir un procès avec son fournisseur de dentelles qui lui réclame une note de 2,000 francs.

Les processions à Toulouse.

—Nous lisons dans le *Courrier du Soir*:

On a raconté que des placards avaient été affichés sur la place du Capitole à Toulouse invitant la population à entonner la *Marseillaise* sur le passage des processions. Un certain nombre d'hommes ayant à ce propos offert leurs concours pour marcher en tête du cortège et protéger la cérémonie, le curé n'avait pas cru devoir accepter leur proposition.

Les journaux de Toulouse annoncent que la manifestation religieuse dite processions des corps saints a eu lieu dimanche sans encombre. L'armée n'y assistait pas contrairement à l'usage et en vertu d'ordres ministériels; c'est une consigne de sergents de ville qui ouvrait la marche.

Les reliques étaient portées par les frères des écoles chrétiennes, des capucins, les élèves des deux séminaires. Six fidèles des catholiques, escortés par une vingtaine de leurs camarades, ont pris une relique sur leurs épaules et ont suivi la procession pendant tout son parcours.

—Une série d'importantes arrestations ont été opérées cette semaine:

Boudrant, l'individu qui avait commis pour 200,000 francs de faux billets de la Banque de France et du chemin de fer de l'Est, a été arrêté à Monaco.

Chevalier, disparu avec 65,000 francs de chez M. Cavaé, banquier, 7, rue Halévy, a été arrêté à Copenhague. Il avait encore 60,000 francs sur lui.

Crape, parti il y a quelques jours, enlevant à M. Roimet, 90, rue Saint-Honoré, la somme de 90,000 francs, a été arrêté en Suisse; il a été trouvé en possession de la somme volée.

Gillard, enfin, qui avait enlevé chez M. Bonsemont, rue d'Astorg, la somme de 127,500 francs, a été, ainsi que nous l'avons dit hier, arrêté à Bruxelles. On a trouvé sur lui la somme de 80,000 francs.

Les 2 millions de titres trouvés à Lille dans un valise consistaient en certificats de propriété déposés par les titulaires des actions ou obligations entre les mains de M. de Bonsemont et confiés par ce dernier à Gillard pour aller toucher les coupons échus. Ces certificats ne pouvaient pas être utilisés par Gillard; ils seront restitués à leurs propriétaires.

—Le *Mémorial de la Loire* raconte que huit croix sur neuf qui existaient dans la paroisse de la Riomanerie ont été renversées et brisées pendant la nuit du dimanche au lundi dernier.

La croix centrale du cimetière a été renversée à l'aide d'une corde et s'est brisée en deux morceaux; la croix *Sauvignet*, sur la route de Saint-Genest-Malifaux, a été brisée en plus de dix morceaux; la croix de la *Rossille*, située à quelques pas de la demeure du commissaire de police, étant une vieille croix d'avant la Révolution. Renversée également à l'aide d'une corde, elle couvre la tête de ses débris.

Les autres croix démolies, en pierre comme les précédentes, sont: la croix *Sabot*, pourrie, rebâtie il y a trois ans, aux frais d'un ivrogne qui l'avait démolie; la croix *Bérdonet*, qui datait du sixième siècle; la croix de la *Mine*, à côté du pont du chemin de fer; la croix du *Mulinet*, sur une petite place entourée de maisons; la croix de la *Bérardière*, disparue dans le voisinage immédiat de plusieurs maisons habitées.

La neuvième croix est celle dite de *Manigu*. Celle-ci, entièrement enclavée dans un pédestal de pierre massive, qui lui a épargné, et seulement en outre quelques bouts de fer du même métal, n'a pu être renversée.

Une enquête est commencée.

FRANCE.

Voici la lettre de démission adressée hier par M. le président Herold, et dont M. le garde des sceaux a donné lecture, au début de la séance:

"Messieurs les sénateurs, très honorés collègues,

"En refusant ma démission, vous m'avez comblé. Par respect, par déférence pour le Sénat, je voudrais les remercier ce vous qu'il a fait avec une bienveillance dont je suis profondément touché. Ni la bonne volonté ni le patriotisme ne me manquent pour cela; mais ce qui fait absolument défaut, c'est la santé, ce sont les forces qui sont épuisées. Je veux mourir que dans l'état où je me trouve, ne prévoyant pas le moment où il me serait possible de remplir les fonctions qui vous m'avez fait l'honneur de me confier. Je considère comme un devoir de vous les remettre. Je vous prie, messieurs les sénateurs, très honorés collègues, de vouloir bien, en acceptant ma démission, croire à mon inaltérable reconnaissance, et d'agréer l'hommage de tous mes sentiments de très haute considération.

"*Signé* L. MARTEL."

La commission du budget, présidée par M. Brisson, a entendu MM. de Freycinet, Cazot et Magnin.

M. le président du conseil a dit que le gouvernement désirerait que le budget de 1881 fût voté avant le 15 juillet prochain; qu'il avait en effet l'intention de fixer à cette date la prorogation, afin que les élections des conseils généraux puissent être faites au commencement d'août.

M. le ministre des finances a parlé dans le même sens.

M. Rouvier a manifesté son étonnement et a fait observer que rien ne motivait cette hâte, le budget pouvant être discuté pendant la session de fin d'année.

M. Brisson a déclaré que ni ses collègues ni lui-même n'avaient pensé que le gouvernement réclamerait un vote aussi précipité; il a constaté que plusieurs rapports étaient prêts: ceux de l'agriculture, de la guerre, des cultes, des postes et des télégraphes, de la Légion-d'Honneur et de l'Imprimerie Nationale; qu'en ce qui concerne les autres budgets les rapporteurs y travaillaient activement.

Après cet échange d'observations, la commission a exprimé l'avis qu'elle n'avait pas de décision à prendre relativement à la date de la discussion du budget et la durée de cette discussion.

Les rapports prêts en ce moment seront déposés à la date de lundi, et les autres rapports au fur et à mesure qu'ils seront terminés.

On a distribué aux députés le rapport de M. Laisant sur les modifications à apporter au recrutement de l'armée en vue de réduire la durée du service dans l'armée active.

Voici le texte définitif des dispositions que la commission propose à la Chambre d'adopter:

Art. 1er. Le premier paragraphe de l'article 6 de la loi du 26 juillet 1872 est modifié comme il suit:

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie:

De l'armée active pendant trois ans;

De la réserve de l'armée active pendant six ans;

De l'armée territorial pendant cinq ans;

De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

Art. 2. Après la première et la seconde année de service dans l'armée active, les hommes justifiant d'une instruction et d'une éducation militaires suffisantes pourront passer dans la réserve de l'armée active, après avoir subi les épreuves d'un concours.

Le programme et les conditions de ce concours, ainsi que la composition des commissions devant lesquelles les épreuves devront être subies, seront fixés par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. Chaque année, le ministre de la guerre, un mois au moins avant les épreuves du concours, arrêtera, par une décision spéciale, le nombre des soldats qui devront passer dans la réserve, soit au bout de la première année de service, soit au bout de la seconde année.

Art. 4. Les articles 53, 54, 55, 56, 57, 58 de la loi du 27 juillet 1872, relatifs aux engagemens conditionnels d'un an, sont et demeurent abrogés.

On lit dans le *Journal officiel*:

"Dimanche dernier, M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, a reçu à la préfecture du Gers la visite de Mgr l'archevêque d'Auch et de son clergé.

"Mgr l'archevêque d'Auch s'est exprimé ainsi:

"Monsieur le ministre,

"J'ai l'honneur de vous présenter le clergé de la ville d'Auch: M. le vicaire général et ceux de MM. les chanoines qui n'ont point été retenus par l'âge ou la maladie.

"Malgré la profonde tristesse qu'éprouve l'Eglise, j'ai pensé, monsieur le ministre, que mon devoir était de venir saluer un ministre conciliant et modéré du gouvernement qui dirige notre chère France.

"J'espère, monsieur le ministre, que, témoin de nos douleurs, vous voudrez bien faire appel aux sentimens de conciliation."

M. Tirard a répondu:

"Je suis très honoré de recevoir votre visite et celle du clergé de la ville d'Auch.

"Vous avez raison, Monseigneur, de compter sur l'esprit de modération du gouvernement. Ce serait se tromper étrangement que d'attribuer au gouvernement de la république la pensée de persécuter la religion. La république est un gouvernement d'ordre et de la liberté de conscience. La religion n'a donc rien à redouter; car, tout en assurant l'exécution des lois, le gouvernement n'entend pas porter atteinte au libre exercice du culte catholique."

—Les journaux allemands mentionnent un cas d'empoisonnement par les trichines. Il y a un mois et demi, un garçon boucher de la Kopenickerstrasse, à Berlin, déclarait ne pas croire au danger de la maladie connue sous le nom de *trichinose*, qui est cependant assez fréquente en Allemagne; il faisait le pari de manger un morceau de porc envahi par des trichines. Bien qu'on lui montrât à l'aide d'un microscope des quantités de ces parasites, et qu'on s'efforçât de lui faire comprendre l'imprudence qu'il y aurait à goûter à cette chair hantée par les vers, le malheureux ne voulut rien entendre et en avala un morceau. Les symptômes de la *trichinose*, qui sont accompagnés du gonflement de la langue et des paupières, ne tardèrent pas à se produire; on dut transporter le garçon boucher à l'hôpital, où il est mort le 25 avril au milieu des plus atroces souffrances. L'autopsie, dit le *National Zeitung*, a fait découvrir dans tous les muscles du corps des milliers de trichines.

—On écrit de Bellisone, 14 mai:

L'accident de Faido a été, contrairement à ce qui se passe en pareil cas, considérablement amoindri. L'explosion des caisses de capsules de dynamite a eu des effets terribles; les trois ouvriers qui seuls auraient pu dire comment l'accident s'est produit ont été littéralement mis en pièces.

Au moment de la catastrophe, il y avait non pas quinze, mais cent cinquante enfants dans l'école. Tous les élèves y compris l'instituteur ont été précipités dans les caves. Depuis lors, l'instituteur et un enfant ont succombé à leurs blessures; plusieurs enfants sont encore en danger de mort, d'autres seront estropiés pour la vie.

L'indignation contre l'entrepreneur est générale.

Les malheureux ouvriers tués ne sont pas victimes de leur imprudence, car la lettre de voiture ne mentionnait pas la nature du produit qu'ils avaient à emmagasiner.

—Les journaux religieux ont publié hier soir une liste de conférences qui vont avoir lieu contre les décrets du 29 mars.

A Paris, M. Baragnon, sénateur, parlera le 23 mai, et M. le comte de Falloux le 27, MM. le comte de Mun, Emonet, Depeyre et Lucien Brun parleront dans la première quinzaine de juin.

En province, il y aura des conférences, dont les orateurs sont désignés, à Boulogne-sur-mer, Evreux, Orléans, Nevers, Bourges, Valence, Toulouse, Marseille, Pithiviers, etc....

—Les tambours ont vécu.

La commission du budget vient de voter leur suppression dans nos régiments. Il n'y aura plus, que des clairons. Ainsi l'exigent les progrès modernes.

Malheureux tapins! malheureux tambours-majors!

—Grand émoi, avant-hier soir, à l'Hippodrome de Paris. En exécutant leurs exercices aériens, deux acrobates, le mari et la femme, ont perdu l'équilibre, et ont été précipités dans le vide, d'une hauteur de plus de 20 mètres. Fort heureusement, ils sont allés tomber dans le filet qui était tendu au-dessous d'eux. La femme seule a été légèrement blessée par la perte du corps de son mari, qui, le tenant embrassé, est tombé sur elle. On l'a transportée dimanche à la direction, où elle a reçu des soins empressés, et grâce auxquels elle a regagné son sang.

Dans la salle, cet accident a causé une émotion générale, surtout parmi les femmes.

On reconnaîtra maintenant, l'utilité du filet.

SPECTACLES BALS. &c.

Grand Festival Militaire
DONNÉ PAR
LES GARDES ALLEMANDS,
AU JARDIN MAGNOLIA,
Dimanche, 6 juin 1880.
Au profit de leur fonds de secours.

Programme.

Parade militaire à midi dans les rues intérieures. Du quartier-général, au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville à Chartres, St-Pierre, Royale, Canal, Canal neuf, jusqu'à Dauphine, Canal, côté sud, les Charles, Julie, Camp, Guillaume, Magnolia, Julie, Camp, Canal, où la compagnie prendra les chars pour se rendre au jardin.

Le comité a organisé une série divertissements pour leurs parents et amis, et invite le public à venir jouir de ces divertissements, qui seront variés et intéressants.

Tir à la cible pour adultes et dames.

Concert, musique, danse, sous la dir. de J. Spiesser, du Bataillon Louisiana Field Artillery, Danse sur l'estrade.

Exercice de la compagnie à 6 P. M.

Marche par manœuvres.....

Pour dames et enfants seulement.

Un cadeau spécial pour le Kinderball, dimanche matin, de 10 à 12 heures.

Tir à la cible pour adultes & dames.

Le Comité: CONRAD KESSENER, président, JOS. A. Spiesser, du Bataillon Louisiana Field Artillery, Danse sur l'estrade.
HY. OPITZ, directeur. 6 juin—1r

Quatrième Grand Pique-Nique
Anniversaire de la Concord dans le parc
FANFARE VIGILANT.
(VIGILANT BRASS BAND),
AU LŒPER'S PARK,
DIMANCHE, 6 JUIN 1880.
COMITE D'ARRANGEMENTS.
Ant. Anglade, Chairman.
J. Wangler. Eugène Houbé.
ENTRÉE.....50 CENTS.
Les dames ne seront admises qu'avec des invitations que l'on peut obtenir de J. Wirth 977 rue Dryades, Ant. Anglade, 71 rue Bourbon, Jos Wortman 510 Dauphine, ou de tout autre membre. 30 mai—2D

YACHT CLUB DU SUD.
Troisième régate annuelle.
Les Yachts seront conduits par les membres du Club.
LUNDI, 7 juin.
Pour les yachts de première et de quatrième classe.
JEUDI, 10 juin.
Pour yachts de seconde et troisième classe.
Prix: Argenterie.
—JUGES—
H. Rareshide, O. Valette, L. Gagnet.
Marqueurs de temps.
J. A. Morris, H. Bonnabel, G. W. Léonard.
Les membres et les invités devront porter leurs insignes.
Le dernier coup de canon sera tiré à l'arrivée du train de 1 heure.
Les badges d'invitation sont maintenant prêts pour la distribution aux membres, au No 57 de la rue Carondelet journellement.
A. H. HARRIS, secrétaire.
4 juin—3f

Société Union Espagnole de Bienfaisance Mutuelle.
SECOND GRAND PIQUE-NIQUE,
—DONNÉ AU—
FAIR GROUNDS,
DIMANCHE 6 JUIN 1880.
On commencera à 8 heures P. M.
Deux excellentes fanfares ont été retenues pour l'occasion.
Les amusements seront nombreux et le programme comprendra des courses d'Alison Hook et Ladder Co. No 4 vs Lafayette No 1.
EXERCICES GYMNASTIQUES.
Les tours de force les plus surprenants seront exécutés par les célèbres frères Baldes et par le célèbre boiteux A. Géogret et autres amusements trop longs à énumérer.
Les propriétaires de charrettes de lait seront admis à prendre part aux courses en payant 50 pour le droit d'entrée et le vainqueur recevra le prix de $10.
Un bal d'enfant sera présenté à la jeune fille qui saurera le plus longtemps et le mieux jouer de corde.
Une loterie de surprise pour dames sera tirée à 9 heures P. M.
Comité d'invitation.
1er District—M. J. Jané, No 164 rue du Canal.
" " Benito Vega, No 290 rue Poydras.
" " Agapito P. Crespo, coin Poydras et Magazine.
" " A. Mesa, coin Camp et Julie.
2me District—M. Jaime Villers, No 24 rue Ursulines.
" " F. Romaguera.
" " José Alabau, No 91 rue Conti.
" " José Linde, No 203 rue Chartres.
" " F. de P. Villasana, No 389 rue Ursulines.
3me District—M. A. A. Galan, No 424 rue Bagatelle.
" " Jaime Alabau, coin Urquhart et Mandeville.
" " Jaime Llovera, coin Champs-Elysées et Dryades.
" " Manl. Fernandez, No 469 rue Bagatelle.
4me District—M. Migl. A. de Monterio, No 840 rue Magazine.
" " Manl. de Lorna, No 598 rue Magazine.
Prix d'entrée pour les messieurs.....50 cts
Entre les muchos y variados juegos que ofrece esta sociedad el dia de los frutos prepara la espresivo aparicion del hombre diable.
Por orden del comité
A. A. GALAN, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 6 mai 1880.
9 mai—9, 16, 23, 30, juin 4, 5, 6.

Taxes de Ville—1880.
DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 1er juin 1880.

Les contribuables de cette ville sont prévenus que les divers procès naguères pendants devant des tribunaux de la Louisiane et de la cour suprême, la ville est maintenant prête à recevoir les taxes. Les taxes pour l'année 1880 peuvent être payées pendant le mois de juin sans intérêt ni frais d'accès; après cette date, les pénalités fixées par la loi seront imposées. Les contribuables qui ont payé des mills à compte sont invités à se présenter et à payer les cinq mills restants. Un nouveau reçu leur sera donné en échange de l'ancien. J'engage les contribuables de la Ville d'Orléans à venir payer leurs taxes, ce qui mettra la ville à même de remplir ses obligations envers les professeurs et les institutrices des écoles, la police et tous les employés.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des Finances.
2 juin—1m

GRAND BAZAR
D'HABITS et de LINGE FAIT
—DE—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
NOUS OUVRIRONS
MARDI, 18 MAI 1880,
le plus grand assortiment d'habits en alpaca de toutes nos grandes manufactures fabriques, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.
Le Département de Linge fait de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de
CHEMISES.
Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à merveille sont une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres fabriques.
LINGE DE DESSOUS
—ET—
BONNETERIE.
Nous avons tous les meilleurs genres de maroquinerie étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleures marches. 18mai—1m
ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Rovale, coin Bienville,
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
Bottes et souliers en tous genres faits to order des meilleurs publications et par des ouvriers du premier ordre. Prix modérés. Réparations faites avec soin. Chaussures de chambre pour hommes, dames, jeunes gens et enfants. Semelles cousues à la main. Chaussures sans couture. Seul employés dans les ateliers. 9 mai—3m—1 vs 2 d

TAPIS ET COUVERTURES
Nettoyés et réparés à neuf par un procédé français nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans la plus bref délai, exécutés pendant l'été et repassés pour l'hiver. Prêtes et assurés désormais contre les mites. Prix modérés. Réparations faites avec soin et promptitude. 22mai—1m
J. S. HERSHLIN.

Avis aux Boulangers.
JE REMERCIE mes nombreux amis boulangers de m'avoir confié, ces années dernières, leur ouvrage. Je viens de m'installer au No 6 ALLEY DAUN COMMERCE STREET de Chicago. Ce levain est le seul comparable au chiant. A vendre partie d'aujourd'hui.
OSCAR GARDI, seul agent.
30 mai—1m Prix: 12 rue des Français.
Bière de Munich, champagnes, et moselles pour dames, 126 St Louis et 161 Chartres. Bière de Munich pour toutes les maladies de poitrine et comme rafraîchissement pour toute les maladies, telles que dyssenterie, diarrhée, dentition difficile, chez les enfants, les vers et pour les femmes et les enfants, les pales et faibles. Champagne pour les convalescents et à l'usage d'approcher, avec un bon appétit et à un prix en rapport avec les temps. Visiter à cette bière. Magasin en parfaite ordre depuis 16 ans, elle se vend toute pur partout. 29 mai—1 m

L.S.L.
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et ombrée par leur peuple.
Tous les lots payés en plein!
LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 15 JUIN 1880,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
AU
AU GRAND OPERA HOUSE,
LA NOUVELLE-ORLEANS
Louisiane.
—LE—
MARDI, 15 JUIN, 1880.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,
UN GROS LOT DE..... $100,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au Grand Opéra House
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 15 JUIN 1880.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS:
1 Gros lot de $100,000..... $100,000
1 " " de 50,000..... 50,000
1 Lot de..... 20,000..... 20,000
2 Lots de..... 10,000..... 20,000
4 Lots de..... 5,000..... 20,000
20 Lots de..... 1,000..... 20,000
50 Lots de..... 500..... 25,000
100 Lots de..... 300..... 30,000
100 Lots de..... 200..... 40,000
200 Lots de..... 100..... 20,000
20,000 Lots de..... 10..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de dix gagnants précédant et suivant le numéro tirant le lot de $100,000 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de dix gagnants précédant et suivant le numéro tirant le lot de $50,000 10,000
100 Lots d'approximation de 075 chacun pour les séries de dix gagnants précédant et suivant le numéro tirant le lot de $20,000 7,500
Livre Rouge s'élevant à..... $522,500
BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.
Envoyez toutes les commandes de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
M. A. DAUPHIN,
président,
Nlle-Orléans (Lsa.)
Par Bons sur la poste ou *lettres enregistrées* contenant l'argent ou encore par l'Express.
Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du
MARDI, 15 JUIN 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.
Le dessinage des billets doit tenir sous, comme, visible surveillance de l'Union.
D'excellentes garanties sont offertes et données; cependant les demandes qui [illegible]
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lsa.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Nouvelles-Orléans. Les personnes qui prétendent Filer et collecter, ne le feront en faisant de chicanes et mains qui les [illegible]

MAISON ÉTABLIE EN 1840
PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.
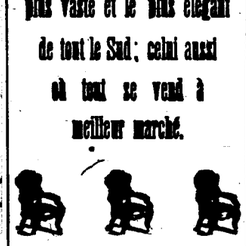
Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.
Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — dernier genres.
Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.
Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.
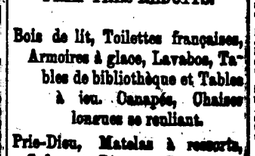
PRIX TRÈS RÉDUITS.
Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu, Canapés, Chaises longues se reclinant.
Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.
LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.
AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!
Embaliage et livraison gratuite
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Poydras, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Etat de la Louisiane vs. Michael Clark.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans. No 2,044. 43 C.C.C.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour du District, paroisse d'Orléans, dans la procès ci-dessous, pour satisfaire les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet numéro cent quarante, borné par les rues Conestoga, Thalia, Erato et Magnolia, et désigné comme le terrain numéro un, mesurant trente-neuf pieds de face rue Conestoga sur cent vingt-neuf de profondeur.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1,7,15,19 juin

Etat de la Louisiane vs. Bernard Carroll.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 2267. 43 C.C.C.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans le procès ci-dessous, pour satisfaire les taxes d'Etat de l'année 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet numéro cent-vingt-un (121), borné par les rues Poydras, Annunciation, Constance et Dulord, désigné comme le terrain numéro trente, mesurant vingt-six pieds de face rue Poydras, sur cent-trente-deux de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'Ilet numéro cent-vingt-un (121), borné par les rues Poydras, Annunciation, Constance et Dulord, désigné comme le terrain numéro trente, mesurant vingt-six pieds de face rue Poydras, sur cent-vingt-quatre de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1,7,15,22,29—juillet 1

Etat de la Louisiane vs. Dan Dorman

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans. Nos 4,374 et 4,386.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessous, pour satisfaire les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré numéro soixante-cinq, borné par les rues Delpeuche, Annunciation, Thalie et Erato, et désigné comme les lots numéros —, —, mesurant cinquante-cinq pieds de face rue Delpeuche, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1,7,15,19

Etat de la Louisiane vs. Mme A. H. Blouch.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,972.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'honorable Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessous, pour Taxes d'Etat de 1876 et de 1877, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent-deux (102), borné par le Prytanée Canal, Claiborne et Gentilly, et désigné comme le terrain numéro cent-quatre-vingt-quatre, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Prytanée Canal, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1,7,15,22,29—juillet 1

Etat de la Louisiane vs. J. M. Moylo.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 6,403.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

1° Une certaine moitié d'Ilet de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent-vingt-sept, borné par les rues Ursulines, D'Hautecourt, Murat et Olympia.

2° Un certain tiers d'Ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet numéro cent trente, borné par les rues Roman, Hamlin, St-Patrick et Bernadotte.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

STEPHEN KENNAIR, Constable.
28mai—28m. 1, 6 juin.

M. Serre & Co. vs. ses créanciers.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,036.—A vis est par le présent donné aux créanciers de M. Serre & Co. et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par M. F. C. Leg